

## Décision relative à une demande de permis de commerce parallèle d'un produit phytopharmaceutique

---

*Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,*

*Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,*

*Vu la demande de permis de commerce parallèle du produit phytopharmaceutique **CANIDYN***

*de la société                    AGRICANIGOU SARL*

*enregistré(e) sous le    n°2015-1090*

*Vu l'avis de l'ANSES du 28 mai 2015,*

Le permis de commerce parallèle du produit phytopharmaceutique désigné ci-après **est accordé** dans les conditions d'autorisation de mise sur le marché du produit identique autorisé en France.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

### **Avertissement :**

Il est de la responsabilité du titulaire du permis de maintenir les informations indiquées sur l'étiquette en conformité avec celles du produit identique autorisé en France, et de veiller au respect des conditions d'emballage autorisées dans le pays d'origine pour le produit importé (pas de reconditionnement).

Informations générales sur le produit		
Nom du produit	CANIDYN	
Type de produit	Permis de commerce parallèle	
Titulaire	AGRICANIGOU SARL 5, rue du Moulinas, 66330 CABESTANY FRANCE	
Formulation	Concentré dispersable (DC)	
Contenant	30 g/L – cyflufenamid 60 g/L – difenoconazole	
Produit identique autorisé en France	Nom commercial	DYNALI
	N° AMM	2130049
Numéro d'intrant	980-2015.01	
Numéro de permis	2150305	
Fonction	Fongicide	
Gamme d'usages	Professionnel	

Produit importé

Nom du produit	N° AMM Pays d'origine	Pays d'origine	Titulaire AMM Pays d'origine
DYNALI	15263	Italie	SYNGENTA CROP PROTECTION MONTHEY SA

L'échéance de validité du présent permis est fixée au 31 décembre 2019.

La présente décision peut être retirée ou modifiée avant cette échéance si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort, le - 7 AOÛT 2015



**Marc MORTUREUX**  
Directeur Général de l'Agence nationale  
de sécurité sanitaire de l'alimentation,  
de l'environnement et du travail (ANSES)